



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.608/Inf.21



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

15 mai 2025  
Français  
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

**Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)**

**Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines déterminés**



Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
E-mail : [car-asp@spa-rac.org](mailto:car-asp@spa-rac.org)

## Note du Secrétariat

1. Les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ont adopté (CdP 19, Athènes 2016) le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et les critères d'évaluation associés (IMAP) (Décision IG.22/7) dans le cadre du processus de l'approche écosystémique (EcAp). Les exigences de l'IMAP se concentrent sur les objectifs écologiques convenus (OE) et leurs indicateurs communs connexes.
2. L'objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP, axé sur les déchets marins, a été développé sur la base de deux indicateurs communs et d'un indicateur candidat. La mise en œuvre de l'OE10 de l'IMAP a progressé de manière significative depuis 2016, ce qui s'est concrétisé par des programmes de surveillance nationaux basés sur l'IMAP, le développement de critères d'évaluation et, surtout, la préparation de chapitres dédiés dans le cadre des rapports 2017 et 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR).
3. Sur la base de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre d'IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional, et des conclusions de l'évaluation du récent QSR MED 2023 (également basé sur les conclusions du QSR MED 2017), les parties contractantes à la Convention de Barcelone, par le biais de la décision IG.26/3 de la COP23, ont appelé à la révision de l'approche écosystémique (EcAp) et d'IMAP, et en particulier à l'amélioration de la mise en œuvre d'IMAP et au renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation, en vue de fournir et de communiquer des données de qualité assurée et d'entreprendre des évaluations fiables.
4. À cet égard, ce document présente une mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : *Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines*, ainsi que la proposition de convertir l'Indicateur Candidat 24 en Indicateur Commun 24.
5. Ce document a été présenté et examiné lors des réunions CORMON les plus récentes sur les déchets marins (en ligne, janvier 2025) et sur la biodiversité et les pêches (Athènes, avril 2025), et est soumis à la 17e réunion des points focaux SPA/BD à titre d'information.

## **Table des matières**

1. Introduction .....	1
2. Mises à jour et développements en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'Objectif écologique 10 de l'IMAP (OE10) – Déchets marins.....	1
3. En direction d'une transformation vers l'Indicateur commun 24 de l'OE10 de l'IMAP .....	2
4. Projet Déchets Marins MED Plus: Soutien aux stratégies opérationnelles nationales et aux programmes de surveillance pour l'Indicateur 24 de l'IMAP .....	4
Annex I : Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) pour l'IMAP OE10 – Déchets marins : Indicateur candidat 24 (IC24).....	5

## 1. Introduction

1. Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes (IMAP) établis en 2016 lors de la CdP19 (Décision IG.22/7) décrivent la stratégie, les thèmes et les produits que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pour objectif de fournir, grâce à des efforts de collaboration, au cours du deuxième cycle (2016 - 2021) de la mise en œuvre du processus de l'Approche écosystémique (EcAp), et du troisième cycle en cours, afin d'évaluer l'état de la mer et du littoral méditerranéens, comme base pour des mesures ultérieures et/ou renforcées.

2. Le 10ème Objectif écologique (OE10) de l'IMAP se concentre sur les déchets marins, avec les grandes lignes suivantes (Décision IG.22/7) :

- Indicateur commun 22 (CI22) : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (OE10) ;
- Indicateur commun 23 (CI23) : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (OE10) ; et
- Indicateur candidat 24 (cCI24) : Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines (OE10).

## 2. Mises à jour et développements en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'Objectif écologique 10 de l'IMAP (OE10) – Déchets marins

3. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont établi depuis 2016 des programmes nationaux de surveillance s'appuyant sur l'IMAP concernant les deux indicateurs communs 22 et 23 (relatifs, notamment, aux macrodéchets sur les plages, aux macrodéchets sur les fonds marins et aux microplastiques flottants) et ont été encouragées à s'intéresser également dans leurs programmes de surveillance à l'Indicateur commun candidat 24 relatif aux déchets marins que les tortues marines ingèrent et dans lesquels elles s'enchevêtrent et à entreprendre des activités de surveillance pilotes en rapport avec ce dernier.

4. Des Fiches d'orientations ont été préparées en 2017 pour tous les Indicateurs communs et candidats de l'OE10 de l'IMAP sur les déchets marins (UNEP/MED WG.439/12<sup>1</sup>)

5. Des Normes de données (DS) et des Dictionnaires de données (DD) ont été élaborés et acceptés et sont opérationnels dans le Système d'information de l'IMAP au niveau de la région pour les deux indicateurs communs CI22 et CI23 (c'est-à-dire, macrodéchets sur les plages, macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants) (UNEP/MED WG.473/8<sup>2</sup>). De plus, les DS-DD ont été acceptés et sont opérationnels pour le cCI24 de l'IMAP (UNEP/MED WG.534/03<sup>3</sup>).

6. Des valeurs seuils (BV) et des valeurs de référence actualisées (TV) ont été convenues et élaborées pour les deux indicateurs communs de l'OE10 de l'IMAP, et un processus est également en cours pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP.

---

<sup>1</sup> Réunion des Points focaux du MED POL (Rome, Italie, 29-31 mai 2017)

<sup>2</sup> Réunion des Points focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 29-31 avril 2019).

<sup>3</sup> Réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique pour la surveillance des déchets marins (Vidéoconférence, 31 mai 2022).

### 3. En direction d'une transformation vers l'Indicateur commun 24 de l'OE10 de l'IMAP

7. En ce qui concerne l'ingestion et l'enchevêtrement des déchets marins par le biote, en particulier par les tortues marines (Indicateur candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines, un certain nombre de développements importants ont été réalisés par le PNUE/PAM -SPA/RAC et MED POL depuis 2016, avec un soutien important fourni par les projets MED I et II sur les déchets marins financés par l'Union européenne.

8. Un rapport identifiant les espèces les plus représentatives pour évaluer la quantité de déchets marins ingérés par ou s'enchevêtrant dans des espèces marines a été préparé en 2017. Ce rapport a été élaboré à la suite de discussions et de consultations productives avec des institutions et des experts régionaux. Il a ensuite été examiné et approuvé lors de plusieurs réunions institutionnelles du PNUE/PAM<sup>4</sup>. Alors qu'une liste restreinte d'espèces a été élaborée et approuvée, *Caretta caretta*, que l'on trouve couramment en Méditerranée, a été identifiée comme l'espèce cible sur laquelle les efforts devraient se concentrer.

9. Un protocole de surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (c'est-à-dire les ingestions et les enchevêtrements) et d'harmonisation des méthodes de collecte de données à des fins de surveillance et d'évaluation a donc été développé avec succès en collaboration avec le projet INDICIT-I financé par l'UE. Il a fait l'objet de deux sessions de formation (Naples en juillet 2017, et Monastir en novembre 2018) organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, afin de renforcer les capacités nationales et de fournir des outils aux techniciens, vétérinaires et scientifiques impliqués dans les réseaux d'échouage des tortues marines et la surveillance des débris marins ingérés par les tortues marines en Méditerranée.

10. Parallèlement, une stratégie opérationnelle régionale pour le surveillance de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP a été élaborée en 2019, qui comprend : (a) une élaboration des outils nécessaires pour collecter et enregistrer des données normalisées sur l'ingestion de déchets par les tortues de mer ; (b) un examen des réseaux et méthodes existants pour la collecte de spécimens, le traitement des échantillons, et la collecte et l'analyse des données ; (c) une évaluation de l'impact actuel des déchets sur les tortues de mer, ainsi que les critères de l'indicateur et les méthodes proposées pour évaluer les objectifs de bon état environnemental (BEE) ; et (d) une évaluation des coûts de mise en œuvre et des recommandations pour aider à opérationnaliser un programme de surveillance.

11. En effet, la stratégie opérationnelle régionale a servi de cadre et de document de référence pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et a guidé les pays bénéficiaires du Projet (c'est-à-dire le Liban, le Maroc et la Tunisie) dans le développement de leurs programmes nationaux de surveillance ainsi que dans le renforcement de leurs réseaux nationaux d'échouage et a facilité l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation dans ces pays. Les programmes nationaux préparés respectivement en Tunisie et au Liban en 2021, et au Maroc en 2023, ont ensuite été approuvés au niveau national.

---

<sup>4</sup> Points focaux du MED POL (Rome, Italie, 29-31 mai 2017) ; 6ème Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 11 septembre 2017) ; CorMon Biodiversité et pêches (Marseille, France, 12-13 février 2019) ; Réunion conjointe du CorMon Déchets marins et du Groupe ENI-SEIS II Examen et Suivi Horizon 2020/Plans d'action nationaux des indicateurs de déchets (Podgorica, Monténégro, avril 2019) ; Points focaux du MED POL (Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019) ; 14ème Réunion des Points focaux thématiques ASP/BD (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019) ; 6ème Groupe de coordination de l'EcAp (Athènes, Grèce, 9 septembre 2019).

12. Les équipes nationales et les parties prenantes impliquées dans la surveillance de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP ont bénéficié d'ateliers nationaux de renforcement des capacités et décharges<sup>5</sup>. Ces ateliers ont également facilité un dialogue constructif, ouvrant la voie à de futures collaborations au niveau national.

13. Les rapports techniques finaux pour les 3 pays (la Tunisie, le Liban et le Maroc) reflétant les enseignements tirés et l'expérience acquise de la mise en œuvre des programmes de surveillance nationaux pilotes ont été soumis en décembre 2023 et validés par le SPA/RAC. Ces rapports<sup>6</sup> comprennent une analyse des données collectées, qui ont été stockées dans les modules respectifs du Système d'information de l'IMAP (fichiers Excel), sur les tortues marines échouées/enchevêtrées conformément au protocole régional approuvé. En résumé :

- a) 139 nécropsies de tortues marines échouées ont été réalisées par TCNR (Liban) en 2022-2023, et 356 items plastiques ingérés (divisés en cinq catégories de plastique) ont été enregistrés, avec un poids sec total de 102 g ;
- b) 65 tortues marines échouées ont été nécropsiées par le centre de sauvetage de Monastir (Tunisie) et 15 tortues caouannes étaient enchevêtrées dans des déchets ou présentaient des signes/cicatrices d'enchevêtrement. Au total, 99 items en plastique ingérés ont été enregistrés.

14. En outre, les Normes de données (DS) et les Dictionnaires de données (DS) pour l'Indicateur candidat 24 de l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP (Ingestion et enchevêtrement sur les tortues marines) ont été développés par le MED POL, le SPA/RAC et le INFO/RAC, dès 2022, et ont été examinés et approuvés lors des réunions CORMON sur les déchets marins tenues le 31 mai 2022 (vidéoconférence) et le 3 mars 2023 (Athènes, Grèce). Le document approuvé a été édité pour répondre aux exigences du Système d'information de l'IMAP, plusieurs réunions de consultation en ligne ont été organisées tout au long de l'année (2023) entre le MED POL, le SPA/RAC et le INFO/RAC, pour permettre la préparation du module pertinent (modèle de rapport Excel), qui permettra le téléchargement des données collectées.

15. De fortes synergies ont été établies avec les projets INDICIT I et II financés par l'UE ainsi qu'avec le projet « Chasseurs de Plastique AMP » soutenu par le Programme Interreg MED en ce qui concerne l'élaboration de valeurs de référence actualisées (BV) et l'établissement de valeurs seuils (TV) pour l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP. Les deux consortiums ont partagé avec le PNUE/PAM une quantité importante de données nécessaires à cet exercice. Un inventaire pertinent a été préparé et complété par des données nationales du Liban et de la Tunisie. Suite à la collecte des données et à la préparation de l'inventaire des données, une proposition de mise à jour des BV 2016 et d'établissement des TV pour l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP a été réalisée et est soumise à la présente réunion pour examen et, espérons-le, pour approbation (UNEP/MED WG.601/4)

---

<sup>5</sup> Formation sous-régionale sur la surveillance et la conservation des tortues marines (Lampedusa, Italie, 15-20 novembre 2021) ; Formation nationale sur le test du protocole de surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (Tunisie, 21-22 décembre 2021) ; Atelier de formation sur la surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines, Réserve Naturelle de la Côte de Tyr, Liban, (7 septembre 2022) (15 & 17 septembre 2022) (15 & 20 juin 2023) ; Atelier de formation sur la surveillance des interactions entre les déchets marins et les tortues marines (M'diq, Maroc, 25 sept. 2023) (Fnideq, Maroc, 18 nov. 2023) (Belyounech, Maroc, 19 nov. 2023).

<sup>6</sup> En ce qui concerne les travaux effectués au Maroc, il se sont principalement concentrés sur la préparation du Programme national de surveillance de l'Indicateur 24 de l'IMAP, à savoir : (a) l'analyse et la préparation d'un inventaire des données existantes ; (b) le bilan des tortues échouées (2020-2022) le long de la côte marocaine et méditerranéenne ; et (c) l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'échange pour informer la communauté locale de l'impact des déchets marins sur les tortues marines et leur implication dans la collecte des données pertinentes. De plus, une nécropsie pilote a été réalisée sur un spécimen collecté pendant la période d'étude (septembre-décembre 2023).

16. En plus de la collecte des données et de la préparation de l'inventaire des données, une proposition de mise à jour du BV de 2016 et d'établissement du TV pour l'Indicateur Candidat 24 de l'IMAP a été finalisée et soumise à la réunion du CORMON Marine Litter le 29 janvier 2025. La méthodologie appliquée dans le document a été approuvée lors de la réunion. Le document est actuellement en cours d'examen par le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML), dirigé par l'Italie, à la suite de la réception de données supplémentaires de la part des Parties contractantes. Le document sera soumis à la réunion du CORMON Marine Litter, qui se tiendra à Athènes, Grèce, en mai 2025.

17. La proposition de convertir l'indicateur candidat 24 en indicateur commun 24 a été approuvée lors de la dernière réunion CORMON sur les déchets marins (en ligne, 29 janvier 2025).

#### **4. Projet Déchets Marins MED Plus: Soutien aux stratégies opérationnelles nationales et aux programmes de surveillance pour l'Indicateur 24 de l'IMAP**

18. Dans le cadre du projet Marine Litter Med Plus, le PNUE/PAM-SPA/RAC soutient les pays bénéficiaires (Algérie, Egypte et Libye) dans le développement de leurs stratégies opérationnelles nationales et de leurs programmes de surveillance pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP. Ce soutien comprend également l'aide à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation de ces programmes, le renforcement des capacités des équipes nationales impliquées dans le suivi de l'indicateur candidat IMAP 24 par le biais de réunions de renforcement des capacités et de formations techniques ciblées, et l'assurance de la soumission des données correspondantes au système d'information IMAP.

19. La finalisation de l'élaboration de la Stratégie opérationnelle nationale pour le suivi de l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP est en cours en Libye et en Égypte.

**Annex I :**

**Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) pour l'IMAP OE10 Indicateur  
candidat 24 (IC24)– Déchets marins**

## 1. Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) pour l'IMAP OE10 – Déchets marins : Indicateur candidat 24 (IC24)

### 1.1. Normes de données et dictionnaires de données pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP (Spécimen)

Champ	Description	Liste de valeurs
CountryCode	Code pays membre sous forme de code pays ISO à deux lettres (par exemple "IT" pour l'Italie).	
Species	Nom de l'espèce, entrez l'une des valeurs de la liste.	CC = (Tortue caouanne <i>Caretta caretta</i> ) CM = (Tortue verte <i>Chelonia mydas</i> ) DC = (Tortue luth <i>Dermochelys coriacea</i> ) NI = Si l'espèce ne peut pas être identifiée
Year	Année d'échantillonnage au format AAAA	
Month	Mois d'échantillonnage au format 1-12	
Day	Jour d'échantillonnage au format 1-31	
ID_Specimen	Code d'identification du spécimen exprimé comme suit : CountryCode + Species + numéro progressif + année <i>(par exemple, ITCC012019 indique la première tortue de l'espèce Caretta caretta collectée en Italie en 2019)</i>	
ID_Report	Numéro de rapport propre à l'Institut <b>(Rapport d'essai)</b>	
Tag	Préciser le numéro de bague ou le code Photo ID. Indiquez la présence ainsi que le numéro de code des puces électroniques de la tortue marine observée, ou le code PhotoID associé aux photographies du motif unique des écailles sur la tête de l'animal.  <i>Dans le cas où une photographie est transférée, veuillez la transférer au format ZIP et indiquer le nom du fichier ZIP dans le champ « Photo » faisant partie de cette norme. Dans le cas contraire (absence de numéro de bague et de code PhotoID), veuillez indiquer « NO ».</i>	

<b>Discovery_place</b>	Lieu de découverte. Entrez l'une des valeurs de la liste. La valeur « Beached » inclut tous les animaux trouvés sur la plage. La valeur « ByCatch » inclut uniquement ceux capturés et remis par les pêcheurs. Par exemple, si le spécimen a été trouvé sur la plage et présente des signes évidents d'une capture antérieure ayant causé sa mort (trouvé avec hameçon et ligne), ce champ doit être marqué comme « Beached » et dans la colonne « Death_Reason », la valeur « ByCatch » doit être entrée.	Beached = Trouvé sur la plage ByCatch = Capturé et remis par les pêcheurs Dead RC = Mort au centre de sauvetage Sea = Trouvé en mer U = Inconnu O = Autre
<b>Latitude</b>	Latitude de découverte du spécimen dans le système de référence en degrés décimaux WGS84 avec au moins 5 chiffres (xx.xxxxx).	
<b>Longitude</b>	Longitude de découverte du spécimen dans le système de référence en degrés décimaux WGS84 avec au moins 5 chiffres (xx.xxxxx). Utilisez des valeurs négatives pour les coordonnées à l'ouest du méridien de Greenwich (0°).	
<b>StatusSpecimen</b>	Notez l'état de la tortue marine observée. Entrez l'une des valeurs de la liste. Pour une description détaillée des différents niveaux, veuillez-vous référer à la section « État du spécimen ».	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5
<b>Bycatch_gear</b>	Si l'animal a été trouvé comme prise accessoire, spécifiez parmi les catégories proposées le type d'engin de capture accessoire. Entrez l'une des valeurs de la liste.  <i>Précisez, si possible, dans la colonne « Remarques » la distance par rapport à la côte et la durée de l'engagement avant que l'engin ne soit ramené à bord.</i>	L = Longlines T = Chaluts (de fond et pélagiques) N = Filets RL = Cannes à pêche et lignes NI = Non identifié O = Autre (veuillez spécifier dans la colonne « Remarques »)
<b>Status Health</b>	Notez l'état de santé selon l'observation visuelle de la forme du plastron en fonction du niveau de condition corporelle. Entrez l'une des valeurs de la liste.	P = Condition médiocre (Plastron concave) F = Condition passable (Plastron plat) G = Bonne condition (Plastron convexe)

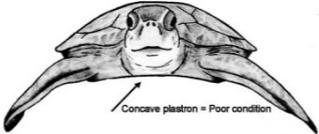
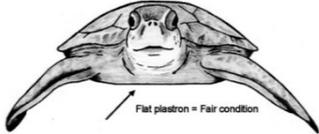
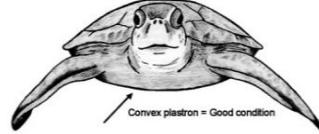
<b>Injuries and disfunctions</b>	Blessures et dysfonctionnements majeurs. Spécifiez « Aucun » s'il n'y a pas de blessures ou si elles ne sont pas visibles. Entrez l'une des valeurs de la liste.	None = Aucun dommage AB = Abrasion C = Coupure F = Fracture AM = Amputation S = Suffocation O = Autre type de blessure ( <i>infection, malnutrition, flottabilité, etc.</i> ) U = Lésion non identifiée ou non décrite
<b>Injuries Body Part</b>	En cas de blessures (fracture, amputation, sectionnement, abrasion, maladie, aucun ou autre), spécifiez la partie du corps où le type principal de blessure a été trouvé. Entrez l'une des valeurs de la liste.  <i>Pour les autres types, veuillez les spécifier dans la colonne « Remarques ».</i>	RFF = Nageoire avant droite LFF = Nageoire avant gauche RRF = Nageoire arrière droite LRF = Nageoire arrière gauche N = Cou C = Carapace P = Plastron H = Tête S = Plusieurs ( <i>si plusieurs parties du corps sont touchées</i> ) O = Autre ( <i>veuillez spécifier dans la colonne « Remarques »</i> )
<b>Ingestion</b>	Détection d'ingestion de déchets. Entrez l'une des valeurs de la liste.	Y = Oui N = Non
<b>Entanglement</b>	Détection d'enchevêtrement. Entrez l'une des valeurs de la liste.	Y = Oui N = Non
<b>Death Reason</b>	En cas d'animal mort, spécifiez la cause, sinon entrez « Aucun ». Entrez l'une des valeurs de la liste.	None = Animal vivant B = Mort par prise accessoire E = Enchevêtrement I = Ingestion de déchets A = Traumatismes anthropiques N = Traumatismes naturels D = Maladie U = Inconnu O = Autre Incertain = Interaction avec les engins de pêche, mais difficile à distinguer entre enchevêtrement ou prise accessoire
<b>Gender</b>	Précisez le sexe du spécimen si masculin féminin ou non déterminé. Insérer une des valeurs de la liste	M= masculin F = féminin ND = non détecté ou non déterminé
<b>CCL</b>	Longueur Courbe de la Carapace (CCL) Mesurer en cm la longueur Courbe de la Carapace (précision 0,01 cm)	
<b>SCL</b>	Longueur standard droite de la carapace (SCL). Mesurez en cm la longueur droite standard de la carapace (précision 0,01 cm).	
<b>Plastron Length Type</b>	Type de longueur du plastron. Entrez l'une des valeurs de la liste.	CPL = Longueur curviligne du plastron SPL = Longueur droite du plastron

<b>Plastron Length</b>	Dans le cas où le champ « Type de longueur du plastron » a été rempli, entrez la valeur de la longueur indiquée (en centimètres, précision 0,01 cm). Une bande de mesure doit être utilisée pour mesurer les longueurs curvilignes et un pied à coulisse pour les longueurs droites.	.
<b>Carapace Width Type</b>	Type de largeur de la carapace. Entrez l'une des valeurs de la liste.	CCW = Largeur curviligne de la carapace SCW = Largeur droite de la carapace
<b>Carapace Width</b>	Dans le cas où le champ « CarapaceWidthType » a été rempli, entrez la valeur de la largeur indiquée (en centimètres, précision 0,01 cm). Une bande de mesure doit être utilisée pour mesurer les largeurs curvilignes et un pied à coulisse pour les largeurs droites.	
<b>Plastron Width Type</b>	Type de largeur du plastron. Entrez l'une des valeurs de la liste	CPW = Largeur curviligne du plastron SPW = Largeur droite du plastron
<b>Plastron Width</b>	Dans le cas où le champ « Plastron Width Type » a été rempli, entrez la valeur de la largeur indiquée (en centimètres, précision 0,01 cm). Une bande de mesure doit être utilisée pour mesurer les largeurs curvilignes et un pied à coulisse pour les largeurs droites.	
<b>Weight</b>	Poids en kg de l'échantillon (2 décimales)	
<b>Photo</b>	Entrez le nom du fichier zip contenant toutes les photos prises. Le nom du fichier zip est défini comme suit ID_Specimen_<année>_<mois>_<jour>.zip.	
<b>Remarks</b>	Remarques	

## a. État du spécimen

NIVEAU	État	Description (FR)	Apparence
NIVEAU 1	Vivant	Animal vivant – Les déchets peuvent être extraits de l'analyse des fèces au centre de sauvetage.	
NIVEAU 2	Mort	Animal récemment mort en excellent état – Adéquat pour l'analyse de l'ingestion de déchets à partir des nécropsies.	
NIVEAU 3	Mort	Animal partiellement décomposé et intact – Adéquat pour l'analyse de l'ingestion de déchets à partir des nécropsies.	
NIVEAU 4	Mort	Animal en état avancé de décomposition – Permet de mesurer les données biométriques et d'évaluer la présence/absence de plastique ingéré (pour l'évaluation de la fréquence d'occurrence de l'ingestion de déchets (ou prévalence, FO%) et de l'enchevêtrement).	
NIVEAU 5	Mort	Animal momifié – Pour lequel les individus ont généralement perdu le matériel gastro-intestinal, l'analyse de l'ingestion de déchets n'est pas possible.	

## b. État de santé du spécimen

Etat de santé	Description (FR)	Apparence
Faible	Plaque concave	
Satisfaisant/moyen	Plaque plate	
Bonne	Plaque convexe	

## 1.2. Normes de données et dictionnaires de données pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP (Ingestion)

Champ	Description	Liste de valeurs
<b>ID_Specimen</b>	Code d'identification du spécimen exprimé comme suit : CountryCode + Species + numéro progressif + année (par exemple, ITCC012019 indique la première tortue de l'espèce <i>Caretta caretta</i> collectée en Italie en 2019).	
<b>OrganOrExcrement</b>	Dans le cas d'un spécimen mort, spécifiez si les catégories de déchets ont été trouvées dans l'œsophage, l'estomac ou l'intestin. En cas de mort du spécimen, pour lequel des excréments ont été collectés avant la mort, remplissez ce champ avec « Intestin ». Dans le cas d'un spécimen vivant, sélectionnez la catégorie « Excréments ». (Entrez l'une des valeurs de la liste)	EX = Excréments ES = Œsophage ST = Estomac IN = Intestin
<b>ID_Category</b>	Code d'identification de la catégorie de déchets. Entrez l'une des valeurs de la colonne « CODE » de la liste qui concerne la classification des déchets « Litter Categories ».	
<b>TotalDryWeight</b>	Spécifiez le poids total sec des déchets détectés, exprimé en grammes (précision : deuxième décimale). Ce poids se rapporte à la catégorie unique de déchets (« ID_Category ») trouvée dans l'organe spécifique (ou les excréments) du spécimen (« Organ/Excrement »), indépendamment de la couleur. Pour les animaux vivants, considérez uniquement les excréments, tandis que pour les animaux morts, considérez séparément les trois tronçons du système gastro-intestinal. Valorisez ce champ avec « 0 » (zéro) si le champ « ID_category » a été valorisé avec FOO (Nourriture) ou avec NFO (Éléments d'origine naturelle mais non similaires à la nourriture (pierres, bois)).	

<b>Num_total</b>	Spécifiez le nombre total d'objets détectés. Le nombre d'objets détectés se rapporte à la catégorie unique de déchets (« ID_Category ») trouvée dans l'organe spécifique (ou les excréments) du spécimen (« Organ/Excrement »), indépendamment de la couleur. Pour les animaux vivants, considérez uniquement les excréments, tandis que pour les animaux morts, considérez séparément les trois tronçons du système gastro-intestinal. Si le champ « ID_Category » a été rempli avec « FOO » ou « NFO », ce champ ne doit pas être rempli.	
<b>Color</b>	Spécifiez la couleur du déchet détecté. Si, pour une catégorie unique de déchet (« ID_Category ») trouvée dans l'organe spécifique (ou les excréments) du spécimen (« Organ/Excrement »), des objets présentent deux couleurs ou plus, dupliquez toute la ligne en la différenciant par ce champ. Entrez l'une des valeurs de la liste. Si le champ « ID_Category » a été rempli avec « FOO » ou « NFO », ce champ ne doit pas être rempli.	White = blanc, jaune, beige Black = noir, violet, brun Red = rouge, rose, orange Blue = bleu, bleu clair Green = vert Transparent = absence de couleur Multicolor = couleurs multiples sans prédominance nette O = Autre
<b>Num_color</b>	Spécifiez le nombre d'objets détectés pour chaque couleur, en référence à la catégorie unique de déchet (« ID_Category ») trouvée dans l'organe spécifique (ou les excréments) du spécimen (« Organ/Excrement »). Si le champ « ID_Category » a été rempli avec « FOO » ou « NFO », ce champ ne doit pas être rempli.	
<b>Remarks</b>	Remarques	

### 1.3. Normes de données et dictionnaires de données pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP (Enchevêtrement)

Champ	Description	Liste de valeurs
<b>CountryCode</b>	Code pays membre sous forme de code pays ISO à deux lettres (par exemple "IT" pour l'Italie).	
<b>ID_Specimen</b>	Code d'identification du spécimen exprimé comme suit : CountryCode + Species + numéro progressif + année (par exemple, ITCC012019 indique la première tortue de l'espèce <i>Caretta caretta</i> collectée en Italie en 2019)	
<b>ID_Category</b>	Spécifiez la catégorie de déchets enchevêtrés. En cas de matériaux multiples, marquez les différentes catégories sur des lignes distinctes.	FN = Filet de pêche (provenant de la pêche ou de l'aquaculture) FL = Fil de pêche (provenant de la pêche ou de l'aquaculture) B = Bouées / défense de bateau (provenant de la pêche ou de l'aquaculture) PB = Sacs en plastique (activités à terre, par exemple sacs tissés pour engrais, etc.) R = Cordes (activités à terre) P = Emballages (activités à terre) RB = Élastiques (activités à terre) S = Feuilles synthétiques (activités à terre) U = Aucune information relative aux déchets marins, uniquement la présence de blessures O = Autre matériau non répertorié
<b>Source</b>	Spécifiez la source des déchets. Entrez l'une des valeurs de la liste. En cas de multiples sources, marquez les différentes sources sur des lignes distinctes.	F = Pêche A = Aquaculture L = Terre U = Non identifiable
<b>Entangled Body</b>	Spécifiez la partie du corps qui est enchevêtrée. Entrez l'une des valeurs de la liste. Entrez toutes les parties enchevêtrées, même si plusieurs sont affectées : en cas de multiples parties du corps, entrez les différentes parties sur des lignes distinctes	H = Tête F = Membres antérieurs (Droit/Gauche) HL = Membres postérieurs (Droit/Gauche) C = Queue/nageoire caudale D = Nageoire dorsale/carapace O = Autre
<b>Remarks</b>	Remarques	

## 2. Classification des déchets ingérés et autres éléments pour l'analyse du contenu des tortues marines.

CATEGORIES		CODE	Exemples de déchets ingérés	DESCRIPTION
DECHETS	DECHETS PLASTIQUES	Plastique industriel	IND PLA	 a Granulés industriels en plastique, généralement cylindriques mais également de forme ovale, sphérique ou cubique, ou objets suspectés d'origine industrielle utilisés pour les petites sphères (vitreuses, laiteuses)
		Feuillets	USE SHE	 b Restes de feuilles, par ex de sachets, de feuilles adhésives, de feuilles d'usage agricole, de sacs poubelle
		Filiformes	USE THR	 c Matériaux filiformes, à titre d'exemple morceaux de fil de nylon, de fragments de filets, de vêtements tissés
		Mousses	USE FOA	 d Toutes les matières plastiques de type mousses, telle que la mousse de polystyrène, de caoutchouc souple (comme le rembourrage des matelas)
		Plastiques épais	USE FRAG	 e Fragments, morceaux cassés de plastiques plus épais, pouvant être flexibles mais pas autant que les matériaux de type « feuille »
		Autres plastiques	USE POTH	 f Tout autre type de plastique, y compris les élastiques, le caoutchouc dense, les ballons, les balles souples de fusil à air comprimé. Préciser dans la colonne « Remarques ».
	Déchets non plastiques	OTHER	 g Tous les déchets et polluants non plastiques, ex filtres de cigarette	
AUTRES ELEMENTS	Aliments naturels	FOO	 h Nourriture naturelle pour les tortues marines (ex : morceaux de crabe, méduses, algues...)	
	Éléments naturels non alimentaires	NFO	 Tout ce qui est naturel, mais qui ne peut pas être considéré comme un aliment nutritif normal pour les tortues marines (pierre, bois, pierre ponce, etc.)	